



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance ordinaire du lundi 20 novembre 2023 à 20 h

Mairie d'Eckbolsheim

ORDRE DU JOUR

N°	OBJET	
/	Désignation du secrétaire de séance	Approuvé (unanimité)
DCM 66/2023	Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Conseil municipal du 18 septembre 2023	Approuvé (unanimité)
DCM 67/2023	Affaires du personnel : modification et créations de postes	Approuvé (unanimité)
DCM 68/2023	Affaires du personnel : créations et modifications de coefficients d'emploi	Approuvé (unanimité)
DCM 69/2023	Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs	Approuvé (unanimité)
DCM 70/2023	Subventions : prix artistiques communaux 2023 (exposition de peinture et de sculpture)	Approuvé (unanimité)
DCM 71/2023	Subventions : valorisation du patrimoine	Approuvé (unanimité)
DCM 72/2023	Subventions : vélos à assistance électrique	Approuvé (unanimité)
DCM 73/2023	Subvention : AAPPMA	Approuvé (unanimité)
DCM 74/2023	Subvention : La Rondade	Approuvé (unanimité)
DCM 75/2023	Subventions : associations affiliées à l'OMSALC	Approuvé (unanimité)
DCM 76/2023	Subventions : associations extérieures	Approuvé (unanimité)
DCM 77/2023	Concours communal de fleurissement 2023 : prix	Approuvé (unanimité)
DCM 78/2023	Bibliothèque municipale : don	Approuvé (unanimité)
DCM 79/2023	Traitement des créances irrécouvrables – Admission en non-valeur	Approuvé (unanimité)
DCM 80/2023	Régularisation d'écritures sur exercice antérieur	Approuvé (unanimité)
DCM 81/2023	Décision modificative n° 4 exercice 2023 – Virements de crédits dépenses imprévues (fonctionnement)	Pris acte (unanimité)
DCM 82/2023	Décision modificative n° 5 exercice 2023 – Ouverture de crédits (section de fonctionnement)	Approuvé (unanimité)
DCM 83/2023	Décision modificative n° 6 exercice 2023 – Ouverture de crédits (section d'investissement)	Approuvé (unanimité)

DCM 84/2023	Clôture et bilan – Autorisation de programme et crédits de paiement : reconstruction école maternelle du Bauernhof – Fin d'exercice 2023	Approuvé (unanimité)
DCM 85/2023	Construction d'un nouveau club-house de football : plan de financement	Approuvé (unanimité)
DCM 86/2023	Révision – Autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation globale et extension du gymnase Krafft, construction d'une salle de gymnastique et d'un club-house de football	Approuvé (unanimité)
DCM 87/2023	Décision modificative n° 7 exercice 2023 – Inscriptions budgétaires section d'investissement	Approuvé (unanimité)
DCM 88/2023	Rénovation et extension du gymnase Krafft, construction d'une salle de gymnastique et d'un club-house de football - Emprunts	Approuvé (unanimité)
DCM 89/2023	Rénovation et extension du gymnase Krafft, construction d'une salle de gymnastique et d'un club-house de football - Ligne de trésorerie	Approuvé (unanimité)
DCM 90/2023	Référentiel budgétaire et comptable : passage à la M57	Approuvé (unanimité)
DCM 91/2023	Adoption du règlement budgétaire et financier communal	Approuvé (unanimité)
DCM 92/2023	Amortissements : fixation des modalités et durées	Approuvé (unanimité)
DCM 93/2023	Subventions : critères 2024	Approuvé (unanimité)
DCM 94/2023	Concessions cimetières tarifs 2024	Approuvé (unanimité)
DCM 95/2023	Subvention : People&baby (maison de la petite enfance)	Approuvé (unanimité)
DCM 96/2023	Subvention : AGES	Approuvé (unanimité)
DCM 97/2023	Modification de la convention constitutive du groupement de commande (EMS)	Approuvé (unanimité)
DCM 98/2023	Servitude de passage en sous-sol (EMS)	Approuvé (unanimité)
DCM 99/2023	Rapports annuels eau et déchets (EMS)	Pris acte (unanimité)

Eckbolsheim, le 23 novembre 2023

Le Maire
André LOBSTEIN



Mis en ligne le : 24 novembre 2023



VILLE D'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
6

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Marine RUHLIN, Brigitte VOGT, Lella PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 67/2023

AFFAIRES DU PERSONNEL : MODIFICATION ET CREATIONS DE POSTES

1) Modification de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

En l'espèce il est proposé de modifier un poste, en lien avec la réussite à un examen professionnel d'un agent de la filière administrative.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable des représentants du personnel siégeant au Comité technique réuni le 20 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable des représentants de la collectivité siégeant au Comité technique réuni le 20 novembre 2023 ;

- décide de créer à compter du 1^{er} décembre 2023 un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 20/35^{ème} (catégorie C) ;
- décide de supprimer à compter du 1^{er} décembre 2023 un poste d'adjoint administratif de 20/35^{ème} (catégorie C).

Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023

La secrétaire
Christine SCHIRRER

Le Maire
André LOBSTEIN

Mis en ligne : 24 novembre 2023

2) Créations de postes

Deux recrutements sont actuellement en cours pour renforcer les services techniques suite à une mutation dans une autre collectivité, et le service de police municipale suite à la mise en invalidité d'un agent jusque-là en longue maladie.

Dans l'attente du profil et du grade des deux personnes qui seront recrutées, il est nécessaire de créer différents postes pour permettre ces recrutements afin de disposer des grades correspondant aux personnes recrutées.

L'objectif reste bien de ne recruter qu'un agent par service concerné : lorsque les recrutements auront été réalisés et les postes pourvus, les autres postes seront supprimés par la suite.

Par ailleurs, il est proposé de créer deux postes non-permanents d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) pour fluidifier les remplacements au sein de l'école.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable des représentants du personnel siégeant au Comité technique réuni le 20 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable des représentants de la collectivité siégeant au Comité technique réuni le 20 novembre 2023 ;

Décide de créer, à partir du 1^{er} décembre 2023, les postes suivants (catégorie C) :

- un poste d'adjoint technique de 35/35^{ème} ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} ;
- un poste d'agent de maîtrise 35/35^{ème} ;
- un poste d'agent de maîtrise principal 35/35^{ème} ;

mais aussi les postes suivants (catégorie C) :

- un poste de gardien-brigadier de police municipale 35/35^{ème} ;
- un poste de brigadier-chef principal de police municipale 35/35^{ème} ;

et les postes non-permanents suivants (catégorie C) :

- un poste d'accroissement temporaire d'activité d'ATSEM principal de 2^{ème} classe de 26/35^{ème} ;
- un poste d'accroissement temporaire d'activité d'ATSEM principal de 2^{ème} classe de 31,55/35^{ème} ;

Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Le Maire
André LOBSTEIN

Mis en ligne : 24 novembre 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus :
29

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Léila PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Conseillers absents :
6

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 68/2023

AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATIONS ET MODIFICATIONS DE COEFFICIENTS D'EMPLOI

Les activités de l'école municipale de musique se déroulent du mois de septembre au mois de juin.

Du nombre de personnes inscrites à l'école municipale de musique, et des heures d'enseignement qui s'y rattachent, découlent les heures de travail des différents enseignants de l'école.

Il y a donc toujours une variation d'une année sur l'autre même si celle-ci est parfois minime.

Ainsi, le coefficient d'emploi de chaque enseignant ne peut être défini de manière précise qu'après la rentrée, une fois les effectifs stabilisés dans chaque classe.

L'école a connu une forte augmentation des inscriptions et la plupart des professeurs ont vu leur coefficient d'emploi évoluer.

Il convient donc de les actualiser, de créer certains coefficients venant compléter ceux en place et de modifier d'autres coefficients d'emploi ne correspondant plus à la réalité des besoins.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable des représentants du personnel siégeant au Comité technique réuni le 20 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable des représentants de la collectivité siégeant au Comité technique réuni le 20 novembre 2023 ;

Modifie et crée, à compter du 1^{er} décembre 2023, les coefficients des emplois d'assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique suivants :

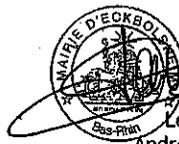
Grade	Nombre de postes	Coefficient d'emploi actuel	Nouveau coefficient d'emploi	Coefficient d'emploi à créer	Date d'effet
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	2,75	2,25		01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	3	3,75		01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	5,25	5,75		01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	6	6,5		01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	8,5	10,25		01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1			1,5	01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	2			2,25	01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1			3,75	01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1			5	01/12/2023

Modifie en conséquence le tableau des effectifs.

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023


La secrétaire
Christine SCHIRRER


Le Maire
André LOBSTEIN

2

Mis en ligne : 24 novembre 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Département
du Bas-Rhin

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
6

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Letta PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 69/2023

RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS
RECENSEURS

Par délibération du 18 septembre dernier (DCM n° 56/2023) avaient été créés les postes d'agents recenseurs afin de lancer le recrutement de celles et ceux qui seront chargés de réaliser l'enquête de recensement de la population d'Eckbolsheim du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Leurs conditions de rémunération n'avaient alors pas été fixées faute de visibilité sur la dotation forfaitaire de recensement (DFR) versée aux communes.

Celle-ci a été annoncée, dans une enveloppe similaire à la précédente campagne, alors que la population légale a augmenté, en raison notamment de coefficients correctifs calculés sur la base du taux de réponse sur internet.

Il est donc difficile de se projeter sur la compensation exacte qui sera versée à la commune mais il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1 € par feuille logement ;
- 1,5 € par bulletin individuel.

Les agents recenseurs doivent par ailleurs assister à des séances de formation obligatoires, et assumer une tournée de reconnaissance de leur territoire de recensement, avant le début effectif de celui-ci.

Il est donc proposé de rémunérer ce temps de présence de la manière suivante :

- 40 € la demi-journée de formation ;
- 20 € la tournée de reconnaissance.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

1

Considérant l'obligation et de recruter et de rémunérer les agents recenseurs qui vont réaliser les opérations du recensement à venir ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Fixe la rémunération brute des agents recenseurs de la manière suivante :

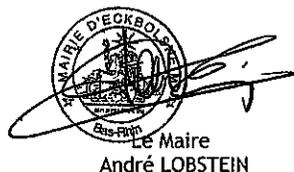
- 1 € par feuille logement
- 1,5 € par bulletin individuel
- 40 € la demi-journée de formation
- 20 € la tournée de reconnaissance.

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Le Maire
André LOBSTEIN



VILLE D'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Département
du Bas-Rhin

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
6

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLÉNG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Léila PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 70/2023

SUBVENTIONS : PRIX ARTISTIQUES COMMUNAUX 2023
(EXPOSITION DE PEINTURE ET DE SCULPTURE)

Pour l'édition 2023 de la traditionnelle exposition annuelle de peinture et de sculpture d'Eckbolsheim, le Conseil municipal, par délibération du 28 juin 2023 (DCM n° 47/2023), avait fixé à 750 € le premier prix « Ville d'Eckbolsheim » pour le lauréat, en catégorie peinture ou sculpture, et à 500 € le 2^{ème} prix « Ville d'Eckbolsheim », pour le lauréat en catégorie sculpture.

Le 1^{er} prix « Ville d'Eckbolsheim » est intégré dans le patrimoine communal à l'issue de la manifestation.

Les œuvres ayant été primées par le jury de peintres et de sculpteurs professionnels membres de l'association des Artistes Indépendants d'Alsace (AIDA), il convient désormais de délibérer pour attribuer individuellement les subventions prévues.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2023 ;

Considérant la tenue de l'exposition de peinture et de sculpture les 14 et 15 octobre 2023 et le classement des œuvres par le jury ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vote les subventions suivantes :

Mis en ligne : 24 novembre 2023

Catégorie	Nom	Montant (€)
1 ^{er} prix Ville	Mme Hélène Meyer-Heyberger « Parlez-moi d'amour »	750
2 ^e prix Ville sculpture	Mme Clarisse Daull « Agrès I »	500
	<i>Total</i>	<i>1250</i>

Cette dépense sera comptabilisée à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023


La secrétaire
Christine SCHIRRER


Le Maire
André LOBSTEIN

Mis en ligne : 24 novembre 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Département
du Bas-Rhin

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
6

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Léila PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 71/2023

SUBVENTIONS : VALORISATION DU PATRIMOINE

Chaque année, le Conseil municipal définit préalablement pour l'année à venir les critères d'attribution et les montants de la participation communale pour les travaux d'entretien et de rénovation des immeubles d'habitation, ainsi que pour l'installation de panneaux solaires.

Par délibération du 28 novembre 2022, le Conseil municipal avait ainsi fixé les subventions pour l'année 2023 de la manière suivante :

- Subvention de 3 € / m² pour les travaux de ravalement de façades visibles du domaine public pour les immeubles d'habitation (plafond de 3 000 €)
- Subvention d'un montant de 150 € pour chaque foyer se dotant d'équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire.

Une seconde délibération portant décision individuelle d'attribution de la subvention est toutefois nécessaire, étant rappelé que la subvention est versée sur présentation de la facture acquittée par l'intéressé(e).

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2541-12-10 ;

Vu les critères d'attribution définis par délibération du 28 novembre 2022 ;

Considérant les demandes de subvention ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vote les subventions suivantes :

Ravalement de façades	Montant (€)
Martin et Roselyne KAPPES	635,70
Lysianne et Philippe EPPLING	435,60
Jean-Jacques HOLWEG	827,70
Philippe MAGY	395,40
Marie GAUJARD DE GAIL	899,7
Maxime WALDER	366,60

Soit un total de 3 560,70 €

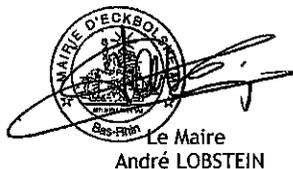
La dépense sera comptabilisée à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

ADOPTE A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Le Maire
André LOBSTEIN



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Département
du Bas-Rhin

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
6

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Léila PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 72/2023

SUBVENTIONS : VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Par délibération du 28 novembre 2022 (DCM n° 82/2022), le Conseil municipal avait décidé de poursuivre le soutien à l'achat de vélos à assistance électrique par la population d'Eckbolsheim, et fixé des critères de subvention, dont :

- aide financière de 10% du prix d'acquisition plafonnée à 100 € par VAE ;
- participation versée une fois par habitant d'Eckbolsheim âgé de 18 ans ou plus (justificatif de domicile de moins de 3 mois) ;
- facture récente d'achat du vélo inférieure à 6 mois mentionnant l'homologation du VAE (norme NF EN 15194) ;
- le vélo doit être neuf et doit avoir été acheté auprès d'un vendeur professionnel et être équipé de tous les dispositifs de sécurité : éclairage (feux avant et arrière), signalisation visuelle (catadioptrés visibles à l'avant, à l'arrière et latéralement) et avertisseur sonore ;
- il ne doit pas être revendu dans les 5 années qui suivent l'achat sauf à devoir rembourser la subvention.

Une seconde délibération portant décision individuelle d'attribution de la subvention est toutefois nécessaire, étant rappelé que la subvention est versée sur présentation de la facture acquittée.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2541-12-10 ;

Vu les critères de subvention des vélos à assistance électrique définis par délibération du 28 novembre 2022 ;

Considérant les demandes de subvention ;

Mis en ligne : 24 novembre 2023

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vote les subventions suivantes :

Vélos à assistance électrique	Montant (€)
Nathalie SARTORI	100
Marthe MATZ	96,3
Barbara STRAUDEL	100
Angélique SENN	79,9
Valérie VENABUONA	100
Cédric MOMAS	100
Valerio TAVERNITI	100
Brigitte AMBROSINO	96,3
Sophie SPITZER	96,3
Delphine CHENIER	100
Véronique KUHN	100
Eddie KUHN	100
Julien BARRIERE	96,3
Sophie ASHMORE	100
Jimmy PANTZER	100
Vivianne AMBS	96,3
Patrick FINCK	89,9
Alfred SERFASS	100
Lucia FRANCO	74,7
Bruno MICHEL	100
Anne-Sophie KLEIN	100
Lucie MORTZ	100
Gustavo CORRAL TREVIN	100
Ahmed EL KHALFAOUI	76,3
Sébastien THOMAS	100

(Total 2 402,3 €)

Cette dépense sera comptabilisée à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023


La secrétaire
Christine SCHIRRER


Le Maire
André LOBSTEIN



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
6

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 73/2023

SUBVENTION : AAPPMA

L'Etat, les collectivités territoriales et, par extension, les établissements publics, peuvent verser des subventions.

Le versement d'une subvention doit être sollicité et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser.

Le Conseil municipal est régulièrement appelé à statuer sur les demandes de subvention formulées par diverses associations ou acteurs locaux, que la commune d'Eckbolsheim peut décider de soutenir pour leur engagement quotidien.

En l'espèce, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Eckbolsheim (AAPPMA) a sollicité une subvention communale pour financer des travaux de remplacement de fenêtres et volets au chalet de pêche, pour un coût total de 4 019,66 € TTC.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2541-12-10 ;

Considérant la demande l'AAPPMA relative au remplacement de fenêtres et volets ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vote au bénéfice de l'AAPPMA une subvention maximale de 803,93 € (20% d'un montant maximal de 4 019,66 €).

Mis en ligne : 24 novembre 2023

Ces dépenses seront comptabilisées à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

NB : Conformément à l'article 36 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Brigitte VOGT (+ procuration) n'a pas pris part au débat ni au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE (23)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023


La secrétaire
Christine SCHIRRER


Le Maire
André LOBSTEIN

Mis en ligne : 24 novembre 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus :	29	<u>Présents</u> : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ
Conseillers en fonction :	26	
Conseillers présents :	20	<u>Absents excusés</u> : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK
Conseillers absents :	6	<u>Absents non excusés</u> : Jules DANTES
		<u>Procurations</u> : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 74/2023

SUBVENTION : LA RONDADE

L'Etat, les collectivités territoriales et, par extension, les établissements publics, peuvent verser des subventions.

Le versement d'une subvention doit être sollicité et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser.

Le Conseil municipal est régulièrement appelé à statuer sur les demandes de subvention formulées par diverses associations ou acteurs locaux, que la commune d'Eckbolsheim peut décider de soutenir pour leur engagement quotidien.

En l'espèce, l'association LA RONDADE a sollicité une subvention communale pour financer l'achat de plusieurs équipements liés à la pratique gymnique (porte-mains pour barres asymétriques, tremplin et matelas de chute), pour un coût total de 3 719,81 € TTC.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2541-12-10 ;

Considérant la demande de LA RONDADE relative à l'achat de matériel ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vote au bénéfice de l'association LA RONDADE une subvention maximale de 743,96 € (20% d'un montant maximal de 3 719,81 €).

Ces dépenses seront comptabilisées à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

NB : Conformément à l'article 36 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Natalia GHESTEM n'a pas pris part au débat ni au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE (24)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Le Maire
André LOBSTEIN



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus :	29	<u>Présents</u> : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Léila PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ
Conseillers en fonction :	26	
Conseillers présents :	20	<u>Absents excusés</u> : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK
Conseillers absents :	6	<u>Absents non excusés</u> : Jules DANTES <u>Procurations</u> : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 75/2023

SUBVENTIONS : ASSOCIATIONS AFFILIEES A L'OMSALC

Chaque année, le Conseil municipal est appelé à statuer sur les demandes de subvention formulées par les associations membres de l'OMSALC.

Celles-ci, du fait de leur nombre et de leur variété, offrent un grand choix d'activités très appréciées par les membres et les licenciés de ces structures.

A travers leurs activités ou lors des manifestations communales, ces associations de l'OMSALC participent au dynamisme de la vie locale.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- le versement d'une subvention de base de 320 €, 400 € pour les associations comprenant des sections ;
- une participation relative aux licences compétition, et une participation pour les jeunes de moins de 18 ans pour les hors compétition et les activités socioculturelles ;
- pour les associations participant à l'animation d'au moins une manifestation communale, une participation au prorata de la somme perçue sur les droits de place du messti annuel ;
- un complément pour les sports collectifs, fonction du nombre de joueurs et de l'échelon de la compétition.

Subvention liée aux membres (en euros) :

Mis en ligne : 24 novembre 2023

Licence compétition adulte	9,6
Licence compétition - 18 ans	24
Licence hors compétition - 18 ans	6,5
Activités socio-culturelles - 18 ans	6,5

Subvention liée aux sports collectifs (en euros) :

	Départemental	Régional	National
Equipe 11 joueurs	4 500	9 000	13 500
Equipe 5-7 joueurs	3 000	6 000	9 000

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Considérant l'importance de l'engagement associatif et la participation à l'animation de la vie locale ;

Vu les demandes de subvention et les critères ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vote les subventions suivantes :

Association	2023/2024
AAPPMA	839,65
Amicale des Donneurs de Sang	359,65
Amicale des Sapeurs Pompiers	320,00
Association premiers secours	320,00
Artishow	359,65
Badminton Club Eckbolsheim	1 583,65
Billard Club Eckbolsheim	767,65
Cercle Amitiés et Loisirs	359,65
Club Epargne au Soleil	359,65
Cercle Philatélique Eckbolsheim	359,65
Club Hippique Saint-Hubert	2 564,05
Concordia	689,25
Cultur'Eck	439,65
Defoul'gym	359,65
Eckbolsheim Basket Ball	16 094,05
Eckbo team	1 012,45
Eckrando	359,65
Elsaesser Theater Eckelsé	366,15
Football Club Eckbolsheim	10 005,25
Handball Club Eckbolsheim	8 993,60
Jardins Ouvriers	359,65
Judo Club Eckbolsheim	1 804,45
La Rondade	1 890,85
Les Mains Vertes	359,65
Scrapatelier	359,65
Sprinter Pistards Eckbolsheim	359,65
Tennis Club Eckbolsheim	2 298,85

UNIAT	359,65
Union Nationale des porte-drapeaux de France du Bas-Rhin	359,65

Total : 54 665 €

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

NB : Conformément à l'article 36 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Natalia GHESTEM, Mme Brigitte VOGT (+ procuration) et M. Francis VOLK n'ont pas pris part au débat ni au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE (21)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023


La secrétaire
Christine SCHIRRER


Le maire
André LOBSTEIN

Mis en ligne : 24 novembre 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus :
29

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Leila PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Conseillers absents :
6

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 76/2023

SUBVENTIONS : ASSOCIATIONS EXTERIEURES

L'Etat, les collectivités territoriales et, par extension, les établissements publics, peuvent verser des subventions.

Le versement d'une subvention doit être sollicité et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser.

Le Conseil municipal est régulièrement appelé à statuer sur les demandes de subvention formulées par diverses associations, que la commune d'Eckbolsheim peut décider de soutenir pour leur engagement quotidien.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2541-12-10 ;

Considérant les différentes demandes de subventions émanant d'associations extérieures ;

Considérant l'engagement de ces structures à des fins d'intérêt général ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Vote les subventions de fonctionnement suivantes :

100	Les Blouses Roses Strasbourg
100	La Ligue contre le cancer (Bas-Rhin)

100	AFM Téléthon (délégation Bas-Rhin)
200	Fondation protestante Sonnenhof

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 « subvention de fonctionnement » (chapitre 65).

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023

La secrétaire
Christine SCHIRRER

Le Maire
André LOBSTEIN

Mis en ligne : 24 novembre 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Département
du Bas-Rhin

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
6

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 77/2023

CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2023 : PRIX

Depuis plus de 60 ans, le concours national des Villes et Villages Fleuris contribue avec son label à garantir la qualité de vie et de l'accueil des visiteurs, mais aussi à la valorisation du patrimoine paysager, de la protection de l'environnement et la préservation du lien social.

Parallèlement aux réalisations des agents communaux, la commune souhaite reconnaître et encourager les efforts menés par les habitants grâce à l'organisation d'un traditionnel concours de fleurissement annuel.

Les participants à l'opération « Fleurir, c'est sourire » sont ainsi notés et récompensés selon plusieurs catégories.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Considérant l'intérêt pour l'embellissement communal de cette participation des habitants ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement durable réunie le 13 novembre 2023 ;

Fixe les prix (en euros) du concours communal de fleurissement 2023 tels qu'ils sont détaillés ci-après :

Maisons avec jardin

Prénom	Nom	Adresse		Prix	Prix en €
Frieda	BOHNERT	9	rue de la Chênaie	1er prix	75
Jagavisen	APPASAMY	16	rue de la Chênaie	1er prix	75
Gerard	HUNSINGER	37	rue de la Chênaie	1er prix	75
Claude	BIRRY	72	rue du Lac	1er prix	75
Jean-Pierre	HOLWECK	14	rue de la Tuilerie	1er prix	75
Marie-Lise	KOPP	6	rue du Chanvre	1er prix	75
Martine	BONNET	42	rue des Jardins	1er prix	75
Suzanne	GRASSER	16	rue du Chanvre	2e prix	60
Agnès	JANTET	21	rue du Chanvre	2e prix	60
Françoise	SCHNURR	7	rue du Chanvre	2e prix	60
Monique	NOEL	38	rue des Tisserands	2e prix	60
Gabrielle Françoise	WEBER	11	rue des Champs	2e prix	60
Gilbert	LEQUEUX	15	rue des Érables	2e prix	60
Fredy et Béatrice	KAERTNER	86B	avenue du Général De Gaulle	2e prix	60
Françoise	CLOUP	41	rue de la Chênaie	2e prix	60
Didier	NONCLERCQ	14	rue de la Tuilerie	3e prix	45
Bernard	DORFFER	5	rue des Érables	3e prix	45
Gabrielle	MULLER	39	rue de la Chênaie	3e prix	45
Christiane	PICARD	4	rue du Chanvre	3e prix	45
Gérard	FRIANT	6	rue des Cygnes	3e prix	45
Alexandre	BUHREL	9A	rue des Cerises	3e prix	45
Michèle	SCHWARZ	21A	rue des Cerises	3e prix	45
				Sous-total	1320

Appartements

Prénom	Nom	Adresse		Prix	Prix en €
Dolorès	SANCHEZ	15	rue des Champs	Coup de cœur	90
Christine	SCHNEIDER	15	rue des Champs	1er prix	75
Marianne	FRICK	6	rue de la Chênaie	1er prix	75
Suzanne	TILLIE FILSER	18	impasse des Horticulteurs	1er prix	75
Claudia	STOLTZ	9C	rue des Champs	1er prix	75
Isabelle	ROSER	13	rue de la Chênaie	2e prix	60
Isabelle	SCHNAEBELE	9	rue du Sureau	2e prix	60
Anne-Catherine	NOPPER	16	impasse des Horticulteurs	2e prix	60
Aminatou	IYABI	9C	rue des Champs	2e prix	60
Jesus	LASERNA	13B	rue d'Oberhausbergen	3e prix	45
Elisabeth	FOLTZER	12	rue des Jardins	3e prix	45
Aurélié	WENDLING	13	rue de la Chênaie	3e prix	45
				Sous-total	765
				TOTAL	2085

Cette dépense sera inscrite au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (chapitre 65).

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Le Maire
André LOBSTEIN



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus :
29

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RÜHLIN, Brigitte VOGT, Léila PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Conseillers absents :
6

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 78/2023

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DON

Depuis plusieurs années, la bibliothèque organise avec Mme Marie-Claire VOLTZ des ateliers de décoration d'intérieur sur inscription.

Ceux-ci sont payants mais Mme VOLTZ souhaite reverser les cotisations perçues au bénéfice de la bibliothèque, à la condition que la somme soit destinée à réaliser des achats documentaires.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Considérant le souhait de Mme Marie-Claire VOLTZ de réaliser un don de 500 € ;

Considérant que la condition répond à un intérêt général des usagers de la bibliothèque ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Décide d'accepter le don de 500 €, qui sera encaissé et imputé à l'article « 7713 libéralités reçues » en recettes de fonctionnement ;

Décide de réaffecter cette somme au budget communal de la bibliothèque, en inscrivant cette même somme à l'article 6065 « livres, disques, cassettes » en dépense de fonctionnement.

Une décision modificative sera nécessaire pour ces inscriptions tant en dépenses qu'en recettes, et fera l'objet d'une délibération spécifique.

Mis en ligne : 24 novembre 2023

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Le Maire
André LOBSTEIN

Mis en ligne : 24 novembre 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus :	29	<u>Présents</u> : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ
Conseillers en fonction :	26	
Conseillers présents :	20	<u>Absents excusés</u> : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK
Conseillers absents :	6	<u>Absents non excusés</u> : Jules DANTES
		<u>Procurations</u> : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 79/2023

TRAITEMENT DES CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

Le comptable public est seul compétent pour demander l'admission en non-valeur des créances dont il a constaté le caractère irrécouvrable.

Celles-ci correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le receveur principal en charge du recouvrement malgré les démarches réalisées.

Ainsi, même si la commune a déjà délibéré sur l'admission en non-valeur le 18 septembre 2023, le service de gestion comptable a demandé le 17 octobre 2023 à admettre en non-valeur deux titres de recettes supplémentaires, relatifs à des exercices passés dont les créances sont techniquement irrécouvrables.

Il s'agit de la régularisation d'une créance concernant un loyer des locaux de la Poste d'un montant de 6 042,18 € qui apparaît comme impayé, mais pour lequel la Trésorerie est dans l'incapacité de prouver que le paiement a été omis par rapport aux titres archivés et émargés : la situation remonterait à 2011 et il n'est plus possible juridiquement de continuer les poursuites pour le recouvrement de cette créance.

De plus, la Poste avait également refusé la révision du loyer pour un montant de 485,18 € au vu de la situation.

Il est donc proposé l'admission en non-valeur de ces deux montants soit un total de 6 527,36 € conformément au détail ci-dessous :

Exercice	Référence	Débiteur	Reste dû	Motif de la présentation
2023	Titre 764	La Poste Direction locale de l'immobilier	6 042.18 €	Poursuite sans effet
2023	Titre 159	La Poste Direction locale de l'immobilier	485.18 €	Poursuite sans effet
		Total	6 527.36 €	

Ces écritures seront comptabilisées à l'article « 6541 – créances admises en non-valeur » et feront l'objet d'une décision modificative à ce même Conseil pour un virement de crédits provenant des « dépenses imprévues en fonctionnement ».

Dès lors, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Décide d'admettre en non-valeur les créances énumérées ci-dessus ;

Décide d'émettre un mandat de paiement au compte « 6541 »

Annexes :

- Etats de présentation et admissions en non-valeur

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023


La secrétaire
Christine SCHIRRER


Le Maire
André LOBSTEIN



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus :
29

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
6

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Leïla PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 80/2023

REGULARISATION D'ECRITURES SUR EXERCICE ANTERIEUR

La commune a effectué des travaux de raccordement à l'égout rue des Fermes au réseau d'assainissement public en 2022.

Ces travaux d'un montant de 6 902,50 € ont été comptabilisés en 2022 au compte 21532 « réseaux d'assainissement » en dépenses d'investissement et enregistrées à l'actif de la commune.

Or la commune n'est pas propriétaire du réseau et ne dispose pas de budget annexe en eau et assainissement, et cette dépense aurait dû être imputée au compte 615232 « entretien et réparations réseaux » en dépenses de fonctionnement (le compte 21532 étant autorisé dans ce cas pour les communes de moins de 500 habitants).

L'instruction M14 précise les modalités de régularisation d'écritures sur exercices antérieurs : la correction peut être réalisée par une opération d'ordre non budgétaire (équilibre en débit et en crédit).

Il convient donc de prévoir l'écriture suivante :

- débit du compte 1068 pour un montant de 6 902,50 €
 - crédit du compte 21532 pour un montant de 6 902,50 €
- Avec comme numéro d'inventaire : RESVOI202221532043

L'écriture sera passée par le Service de gestion comptable d'Erstein à l'appui de la délibération (aucun titre ou mandat n'est nécessaire) et la commune devra sortir le bien n° RESVOI202221532043 de son actif.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Mis en ligne : 24. novembre 2023 2

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Autorise la régularisation des écritures telle que décrite ci-dessus et la sortie du bien de l'actif.

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023


La secrétaire
Christine SCHIRRER


Le Maire
André LOBSTEIN



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus : 29
Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRÜCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Léila PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Conseillers en fonction : 26

Conseillers présents : 20
Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Conseillers absents : 6
Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 81/2023

DECISION MODIFICATIVE N° 4 EXERCICE 2023 - VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES IMPREVUES (FONCTIONNEMENT)

Mis en ligne : 24 novembre 2023

La procédure des dépenses imprévues de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Les crédits des dépenses imprévues sont alors employés par le Maire, qui en rend compte au Conseil municipal.

Lors de l'adoption du budget primitif 2023, la commune avait ainsi inscrit des crédits au chapitre 022 : dépenses imprévues de fonctionnement pour 50 000 € au total. Le solde est de 29 550 € à ce jour.

La commune a souhaité changer son système informatique pour des raisons de sécurité liées à la vétusté du serveur et de l'hébergement du logiciel de gestion financière, mais aussi un objectif pratique en passant à un dispositif de type « cloud » en ligne, avec une migration vers l'environnement Google incluant tous les logiciels Microsoft Office.

Pour cela la commune a choisi le prestataire EXEO, fournisseur de services multi-spécialistes dont la mission est de guider les clients dans l'adoption de services numériques pour gérer et faire évoluer leurs entreprises en toute sécurité.

La prestation d'un montant total de 14 530,37 € comprend :

- la migration des données actuelles de l'environnement Google (messagerie, fichiers, contacts, agenda tâches) vers l'environnement Microsoft Office 365 (compte 6156 pour 4 231,20 €) ;
- la formation (compte 6184 pour 1 536 €) ;
- les licences avec protections avancées (compte 6512 pour 8 823,17 €).

Par ailleurs, la commune a délibéré en date du 18 septembre 2023 (DCM 60/2023) pour le traitement de dépenses irrécouvrables et leur admission en non-valeur pour un montant de 5 026,26 € mais sans décision modificative pour abonder le compte 6541 « admission en non valeurs » au chapitre 65.

Il est donc proposé de le régulariser sur la décision modificative ci-dessous déduction faite des 1 000 € déjà inscrits au budget.

Il conviendra d'ajouter sur ce même compte, le montant des admissions en non-valeurs concernant le loyer et révision des locaux de La Poste pour un montant total de 6 527,36 € (cf. rapport spécifique). Le compte 6541 sera abondé de la somme de 10 553,62 €.

Il convient donc de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement		
022 "Dépenses imprévues fonctionnement"	25 143,99 €	
6512-020-adm "informations en nuages- administration générale de la collectivité"		8 823,17 €
6184-020-adm "Formation - administration générale de la collectivité"		1 536,00 €
6156-020-adm "Maintenance - administration générale de la collectivité"		4 231,20 €
6541- 020- adm "créances admises en non valeurs- administration générale de la collectivité"		10 553,62 €
Total	25 143,99 €	25 143,99 €

Le solde du chapitre « dépenses imprévues – fonctionnement » sera de 4 406,01 €.

Dès lors, le Conseil municipal ;

Vu les articles L2322-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Prend acte des virements de crédits ci-dessus.

PRIS ACTE A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 22 novembre 2023



La secrétaire
Christine SCHIRRER



Le Maire
André LOBSTEIN

Mis en ligne : 24 novembre 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 20 novembre 2023 à 20 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Eckbolsheim le 22 novembre 2023

La secrétaire
Christine SCHIRRER

Le Maire
André LOBSTEIN

Conseillers élus :
29

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Brigitte VOGT, Léila PARS TABAR, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
20

Absents excusés : Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Patrick MOEBS, Valérie LESSINGER, Carine NICK

Conseillers absents :
6

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : Marie-Madeleine MATTHISS à Michèle MERLIN, Yves BLOCH à Ghislain LEBEAU, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER, Carine NICK à Brigitte VOGT

N° 82/2023

DECISION MODIFICATIVE N° 5 EXERCICE 2023 - OUVERTURE DE CREDITS (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Mis en ligne : 24 novembre 2023

Conformément à la délibération spécifique relative à l'encaissement d'un don de 500 € à la bibliothèque, il est proposé d'inscrire cette somme en dépenses et en recettes de fonctionnement, afin que ces crédits puissent être utilisées pour l'achat de livres ou dvd à la bibliothèque, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Pour ce faire, il faut procéder à des ouvertures de crédits qui s'établiront comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	augmentation de crédits	Diminution de crédits	augmentation de crédits
Fonctionnement				
"8065 Livres, disques, cassettes"		500,00		
Total Dépenses 60 "achat et variation de stock"		500,00		
7713 "Libéralités reçus"				500,00

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du développement économique réunie le 13 novembre 2023 ;

Autorise ces ouvertures de crédits telles que présentées dans le tableau ci-dessus.